

ACCIDENT D'EXPOSITION SEXUELLE OU AU SANG (AES) - LETTRE D'INFORMATION PATIENT EN L'ABSENCE DE TRAITEMENT

Le

Madame, Monsieur,

Vous avez été reçu(e) en consultation après un évènement vous exposant à des risques infectieux potentiels.

Il n'a pas été retrouvé d'indication à instaurer un traitement préventif.

Voici ci-joint, une prescription d'examens biologiques à réaliser dans un laboratoire de ville dans les prochains jours. Veuillez consulter votre médecin traitant 3 jours après avoir réalisé la prise de sang pour recevoir les résultats et organiser le suivi (contrôle biologique 6 semaines après le risque).

Par ailleurs des précautions doivent être prises jusqu'à la fin du suivi:

- Utiliser un préservatif, à chaque rapport sexuel en plus de votre contraception habituelle.
- Les dons de sang, d'organes, de tissus humains, et de lait sont contre-indiqués.

Il est recommandé d'apporter lors de cette consultation tous les documents concernant vos vaccinations antérieures (carnet de santé, carnet de vaccination).

S'il s'agit d'un accident de travail, vous devez faire une déclaration d'accident de travail auprès de votre employeur dans les 48h ouvrables et prendre contact avec votre service de santé au travail le cas échéant.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, de nos sentiments les meilleurs.

Dr